



CENTRE AQUATIQUE
PHILIPPE LOISEL

2020

RAPPORT
ACTIVITÉS

VERT
MARINE

Table des matières

INTRODUCTION

1 Horaires d'ouvertures

- 1.1 Plannings d'occupation des bassins
- 1.2 Répartition horaire par type d'utilisateur

2 Fréquentations

- 2.1 Fréquentation générale
- 2.2 Les scolaires, clubs, associations et assimilés
- 2.3 Les activités VERT MARINE

3 Organigramme du personnel

4 Informations Techniques

- 4.1 Suivi technique
- 4.2 Consommations
- 4.3 Arrêts techniques
- 4.4 Entretien et contrat de maintenance

5 Bilan financier

- 5.1 Le Détail des produits
- 5.2 Le Détail des charges
- 5.3 Le Compte de Résultat
- 5.4 Le Détail des produits par rapport à l'année N-1
- 5.5 Le Détail des charges par rapport à l'année N-1
- 5.6 Le Compte de Résultat par rapport à l'année N-1.

6 Qualité de service

Perspectives

7. Animations et communication

ANNEXES

- Annexe 1 Plan de reprise d'activité.

INTRODUCTION

- **Pandémie COVID-19**

Malheureusement, nous avons subi cette année à partir de mars, une crise sans précédent liée à l'apparition de la pandémie du COVID-19 qui s'est prolongée durant la totalité de l'année avec des conséquences énormes sur notre exploitation.

L'apparition de la pandémie et l'évolution sanitaire sur les régions et la population ont conduit les autorités à prendre des mesures administratives menant dès le 2 mars 2020 à une première fermeture complète de l'établissement.

Cette première fermeture a été prolongée jusqu'à une autorisation de réouverture le 04 juillet 2020. Des conditions sanitaires strictes ont encadré cette réouverture, avec la réalisation d'un Plan de Reprise d'Activité obligatoire.

Notre société, dès le début de la crise, a mis en œuvre tous les moyens permettant de tenter de limiter au mieux la perte d'activité en utilisant les aides proposées par l'Etat, chômage partiel, mise à l'arrêt technique, réduction des achats.

Après un été pendant lequel le public a semblé très prudent pour revenir dans l'établissement, les abonnés sont revenus plus rapidement (besoin de faire de l'activité) et un mois de septembre qui semblait annoncer une reprise progressive mais réelle, le rebond épidémique et de nouvelles décisions gouvernementales ont remis le site dans une activité très limitée notamment pour le public adulte.

- **Conditions d'accueil à partir de juillet 2020**

Nous avons élaboré un Plan de Reprise d'Activité (PRA) afin de planifier le retour du public conformément aux mesures gouvernementales.

L'organisation générale mise en place a été spécifique à l'établissement. Elle a pris en compte les caractéristiques architecturales de l'équipement, ses fréquentations en typologie de publics et en nombre.

L'organisation générale mise en place a été conçue pour atteindre les objectifs clés suivants :

- › Permettre la mise en œuvre de la distanciation sociale.
- › Réaliser le nettoyage / désinfection régulier de l'établissement.
- › Accueillir les différents types d'utilisateurs.

Pour cela nous avons adapté, entre autres, nos horaires pour permettre une désinfection régulière du site afin que nos clients se sentent le plus possible en sécurité.

Vous pouvez consulter le protocole complet en annexe.

Seconde période de confinement à partir du 25 octobre 2020 l'accès est limité à l'accueil des scolaires

Nous avons accueilli le public scolaire, qui était largement sous représenté, du 02 au 06 novembre 2020.

Dès le début de cette nouvelle période, des échanges avec la Collectivité ont permis d'adapter encore le modèle d'exploitation.

Pour la fin de l'année, le public n'étant pas autorisé à venir dans l'établissement, nous avons donné à la Collectivité une estimation économique du déséquilibre entre les charges, fluides au plus haut en hiver, chauffage, électricité, et l'absence de recettes. La collectivité a donc décidé de fermer totalement l'établissement jusqu'au 04 janvier 2021.

Cette nouvelle période a fini de faire baisser les recettes de 2020 à un niveau jamais vu.

- **Caractéristiques du contrat**

La Société Kalamos est titulaire du contrat de service public pour 5 ans depuis le 17 juillet 2015. Une prolongation du contrat a été établie jusqu'en juillet 2021

La société Kalamos s'engage sur les missions suivantes :

- **Missions de service public-**

- L'accueil et l'apprentissage de la natation scolaire et périscolaire de la CCOP
- L'assistance à la conception d'un projet pédagogique en relation avec l'éducation nationale
- L'accueil et la surveillance de la natation dite individuelle ou libre, praticable pendant les heures d'ouverture au grand public
- La natation individuelle encadrée pour le grand public (leçons de natation, cours de perfectionnement, etc.)
- L'accueil des centres de loisirs sans hébergement
- L'accueil des groupes qui en feront la demande
- Les cours d'aquagym
- L'accueil prénatal
- Les bébés nageurs

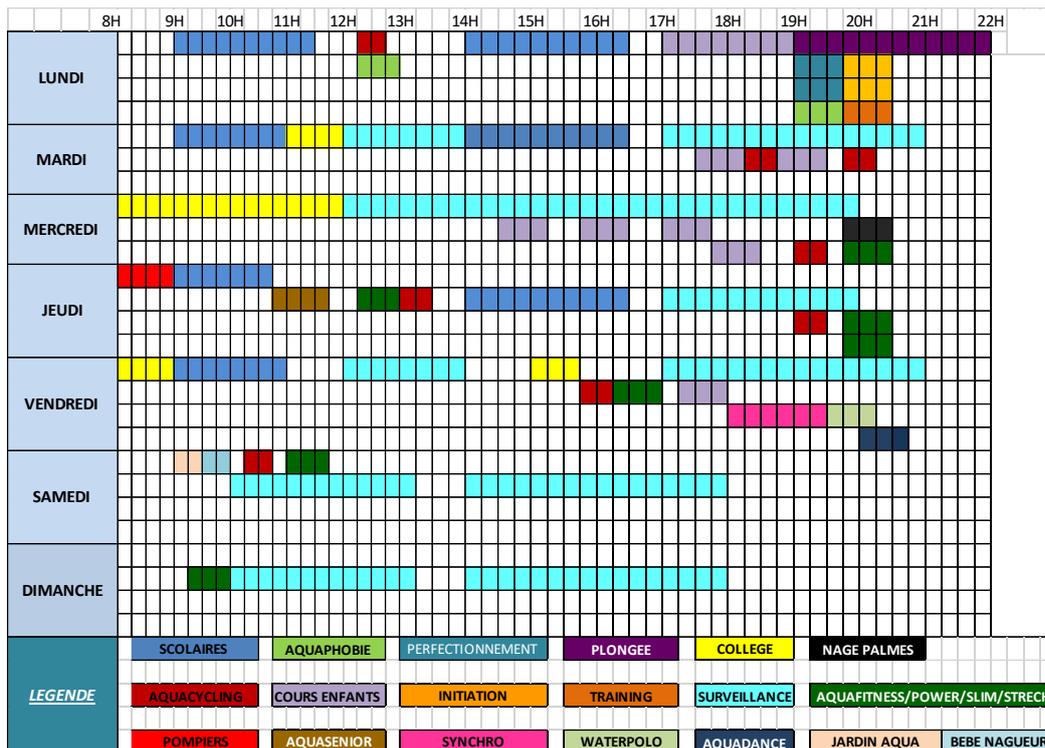
1. Horaires d'ouverture

1.1 Plannings d'occupation des bassins

Le centre aquatique a subi cette année bon nombre de restrictions dues à la crise sanitaire. Nous avons dû nous adapter à différents scénarios tout au long de l'année. Ce qui nous a amené à être ouvert uniquement 24 semaines au lieu de 52 habituellement...

-Période scolaire

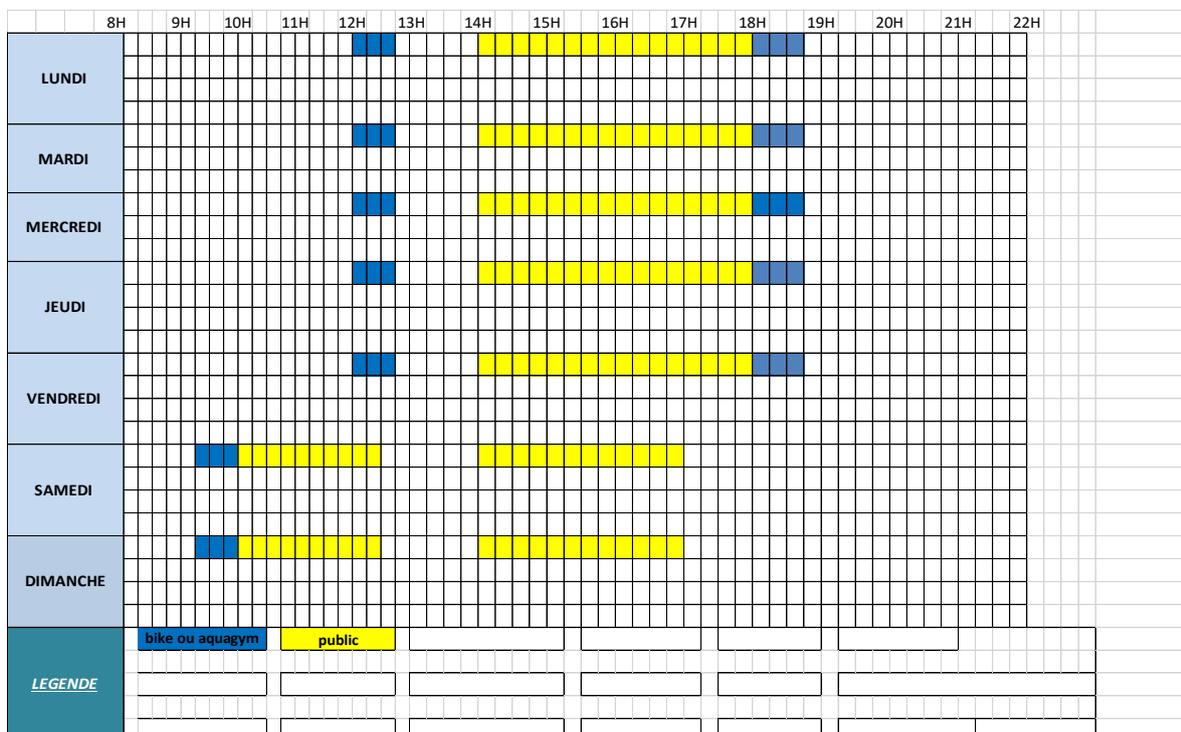
Nous avons fonctionné selon la grille horaire suivante du 2 janvier au 02 mars 2020 ainsi que du 07 septembre au 25 octobre 2020 soit 16 semaines



Dans ce contexte difficile nous avons accueilli uniquement 1/3 d'élèves par rapport à une année normale.

- Période estivale

Nous avons fonctionné sur la grille horaire suivante pour la période du 04 juillet 2020 au 02 septembre 2020 soit 8 semaines.



1.2 Répartition horaire par type d'utilisateur

- Le public

Le public dispose d'une piscine sport et loisirs pour toute la famille, et notamment un bassin de 25m intérieur. De plus, des installations balnéo-ludique pour la détente ainsi que des jeux aquatiques pour les plus petits sont à disposition du public afin que chacun trouve son rythme et ses besoins au sein de notre piscine.

❖ Côté Sport...

Un bassin sportif de 25m (5 lignes d'eau) et un club de plongée.

Une salle cardio-musculation avec des vélos elliptiques, des rameurs, des tapis roulants, des appareils de musculation, **ouverte avec restrictions du 04 juillet au 25 octobre 2020**

❖ Côté Loisirs...

Un bassin balnéo-ludique intérieur avec jets massant, banquette à bulles, cascades, canon à eau, jets massant et boule à vague.

1 toboggan et une pataugeoire.

Les jets massant, banquette à bulles, cascades, canon à eau, jets massant sont fermés depuis le 02 mars 2021

❖ Côté Soleil...

Nos espaces extérieurs sont restés, de nouveau, fermés cette année à cause des étaies de soutien et par mesure de précaution suite au problème de toiture.

- Les activités VERT MARINE.

Les activités enfants sont dispensées le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi matin et sont accessibles avec le Pass liberté enfants qui permet de suivre 1 cours par semaine et de bénéficier de la liberté de venir à la piscine toute l'année ce qui permet un apprentissage de qualité.

Malheureusement, ils ont eu lieu uniquement du 02 janvier au 02 mars et du 07 septembre au 25 octobre 2020.

L'activité Aquagym est intégrée dans les différentes formules d'abonnement mensuel :

Pass liberté annuel adultes

Pass trimestre adultes

Entrée séance unitaire

Bébés-nageurs (5 mois à 3 ans) « Séances de familiarisation dans l'eau » :

Cette activité est toujours aussi demandée, cela grâce à une infrastructure exceptionnelle : un bassin réservé exclusivement aux bébés nageurs, ce qui est très rare en France. L'eau est chauffée à 32°C, les plages sont spécialement aménagées et une partie des vestiaires est réservée à cette activité.

Le cadre de cette activité n'est pas d'apprendre à nager aux bébés, mais plutôt de favoriser leur aisance et leur autonomie aquatique. Cela sans perdre de vue l'objectif principal : le plaisir de l'enfant et de ses parents à se retrouver ensemble dans l'eau. Les éducateurs sont en recherche permanente afin d'améliorer cette prestation.

L'activité Bébé nageurs a eu lieu uniquement du 02 janvier au 02 mars 2021

Jardin aquatique (3-5 ans) et Savoir nager (6-7 ans) :

L'objectif et la démarche pédagogique visent à la sécurité ainsi qu'à l'épanouissement de l'enfant dans l'eau et à l'apprentissage de la nage de manière ludique dans toutes ses composantes. Deux niveaux de compétences aquatiques sont proposés pour ces âges et pour que le travail soit plus efficace et la progression plus importante, chaque enfant est placé dans le groupe de son niveau.

L'activité jardin aquatique a eu lieu uniquement du 02 janvier au 02 mars 2021

Perfectionnement enfant (8-10 ans) et adolescents (11-18 ans) :

À partir de 8/9 ans, les enfants commencent l'apprentissage des 4 nages codifiées et s'initient aussi aux autres activités aquatiques : water-polo, nage avec palmes, plongeon, sauvetage. Grâce à ce perfectionnement de qualité, les adolescents ne rencontreront aucune difficulté pour les épreuves de natation du baccalauréat dans quelques années.

Des groupes de niveaux basés sur les compétences de départ des enfants inscrits sont mis en place afin d'obtenir une certaine homogénéité.

Tous les enfants inscrits aux activités Vert Marine se voient remettre un carnet de natation où les éducateurs marquent leurs compétences acquises au cours des séances. De plus, *un diplôme*, bien apprécié des enfants, leur est remis en fin d'année.

Cours enfants maintenus du 02 janvier au 02 mars et du 07 septembre au 25 octobre 2021

Aquagym (Séance de 45 minutes) :

C'est l'activité sportive pour tous par excellence, nageurs comme non-nageurs. Des programmes spécialement étudiés pour votre forme et encadrés par nos éducateurs sportifs, avec le fun en plus. Des séances à thèmes pour un travail ciblé, une utilisation d'accessoires adaptés, un travail en musique pour une véritable dynamique de groupe, en toute convivialité pour changer votre quotidien...



Cours complet et dynamique accessible à tous, favorisant un travail cardio-vasculaire et une tonification de tous les groupes musculaires (haut et bas du corps), à l'aide de différents matériels et accessoires.



Cours ciblant prioritairement le travail des cuisses, abdominaux et fessiers, pour galber et redessiner la silhouette.



Cours à dominante musculaire d'intensité très élevée, ciblant tous les groupes musculaires (haut et bas du corps), à l'aide de matériels adaptés (haltères et bottes aquatiques).

Cours adultes maintenus du 02 janvier au 02 mars et du 07 septembre au 25 octobre 2021 ainsi que pendant la période estivale.

Aquacycling (Séance de 30 minutes) :

L'Aquacycling est un cours spécifique de vélo dans l'eau avec tous les avantages et les bienfaits que procure le milieu aquatique. Dès le départ, cette activité a rencontré un véritable succès et continue à donner une grande satisfaction au public.

Cours adultes maintenus du 02 janvier au 02 mars et du 07 septembre au 25 octobre 2021 ainsi que pendant la période estivale.

Perfectionnement et Aquaphobie adultes (Séance de 45 minutes) :

Nous avons accueilli durant cette saison des adultes qui souhaitent se familiariser avec l'eau et se perfectionner dans leur nage ou en apprendre de nouvelles.

Cours adultes maintenus du 02 janvier au 02 mars et du 07 septembre au 25 octobre 2021

Nage avec palmes (Séance de 45 minutes) :

C'est une activité pour tous et pour tout âge qui s'adresse à toutes les personnes qui désirent s'entraîner dans une ambiance conviviale. Mais attention, les jambes sont mises à rude épreuve et savoir nager le crawl et le dos est indispensable...

Cours adultes maintenus du 02 janvier au 02 mars et du 07 septembre au 25 octobre 2021.

Futures mamans (Séance de 45 minutes) :

Les cours « Futures mamans » sont décomposés en 45 minutes d'exercices dans le bassin sportif ou apprentissage en dynamique par Mme Stéphanie Eslin sage-femme diplômée.

Cours maintenus uniquement du 02 janvier au 02 mars 2021.

Les stages de natation enfants

Des stages de natation, durant le mois de juillet, ont réunis des enfants pour leur permettre de poursuivre l'apprentissage de la natation avec toute l'équipe enseignante.

La fête réservée aux enfants des activités en juin et à Noël

Comme chaque année, dans le cadre de la promotion visant à développer les activités Vert Marine, nous devons organisé 2 fêtes avec l'école de natation.

Nous veillons tout particulièrement à la convivialité de ces fêtes qui ont lieu avant Noël et avant l'été.

Nous proposons des jeux suivis d'un goûter à l'ensemble des enfants de l'école de natation.

Cette année nous n'avons pas eu la possibilité de le faire....

Les scolaires

L'accueil des scolaires a toujours été une mission importante pour Vert Marine et permet de faire découvrir et appréhender aux enfants de la Communauté de Communes en priorité les bases du savoir nager dès le plus jeune âge.

Cependant nous n'avons pas pu accueillir normalement les élèves en raison de la crise sanitaire.

Les élèves ont donc été accueilli de janvier 2020 à fin février et de septembre à fin octobre 2020.

Primaires

En 2020, le centre aquatique a accueilli des élèves de moyennes sections de maternelle au CM2 des écoles du délégant. Le projet pédagogique mis en place est apprécié par l'ensemble des enfants et des enseignants.

Le chef de bassin est désigné comme unique interlocuteur pour toutes les questions scolaires.

Les primaires ont été accueillis de 9h à 16h15 le lundi, mardi et jeudi et de 9h30 à 11h le vendredi soit environ 19 créneaux par semaine de 40 minutes, avec 2 classes en simultanée.

Des sessions régulières de formation secourisme et incendie sont organisées en partenariat avec les sapeurs-pompiers de Breteuil afin d'être préparé au mieux en cas de problème.

Cependant cette année nous n'avons pas pu faire de formations au vu de la situation.

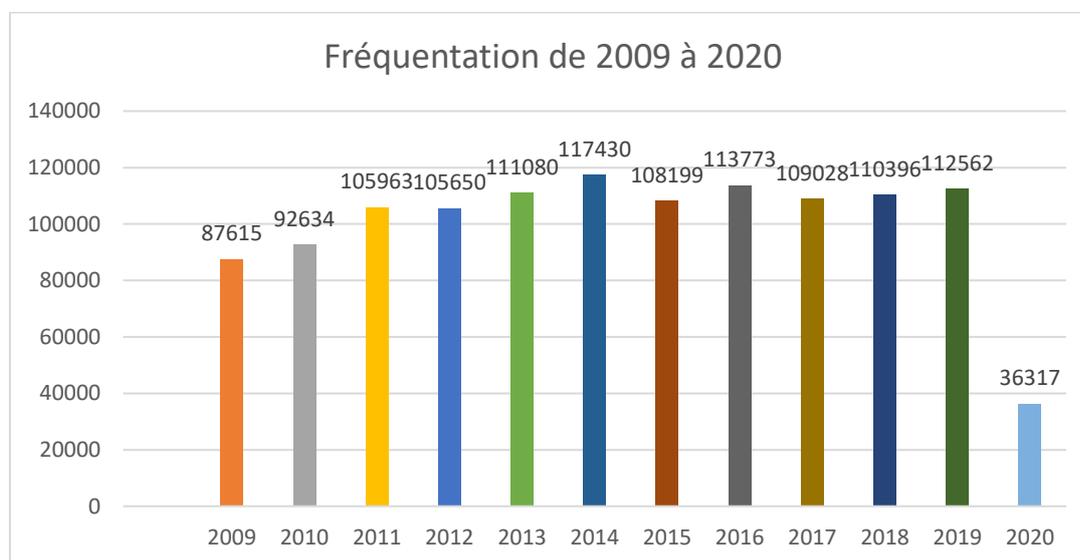
2-Fréquentations

L'incidence sur les fréquentations de cette crise sanitaire est énorme.

Lors de la réouverture, les conditions sanitaires imposées ont eu pour impact direct de baisser la fréquentation maximale instantanée normale afin de respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.

En plus des périodes de fermeture complètes viennent s'ajouter la reprise timide lors de la réouverture estivale et les interdictions à partir d'octobre d'accueil de public, excepté les scolaires puis les mineurs en activités.

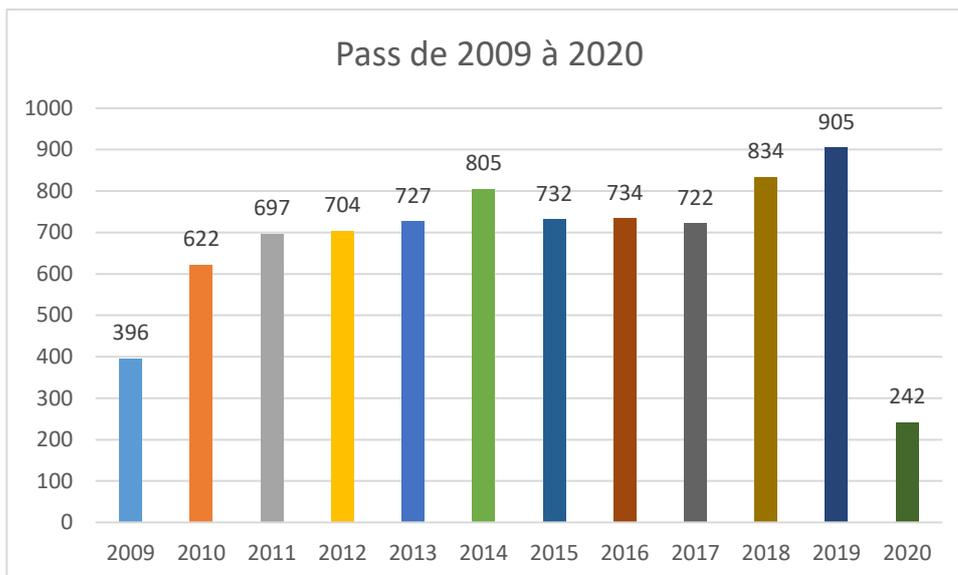
2.1 Fréquentation générale



Ce graphique montre clairement l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation globale du centre aquatique.

La fréquentation totale de l'année est de 36 317 contre 112 562 en 2019 soit une baisse de 76 245 entrées – 67,7 %

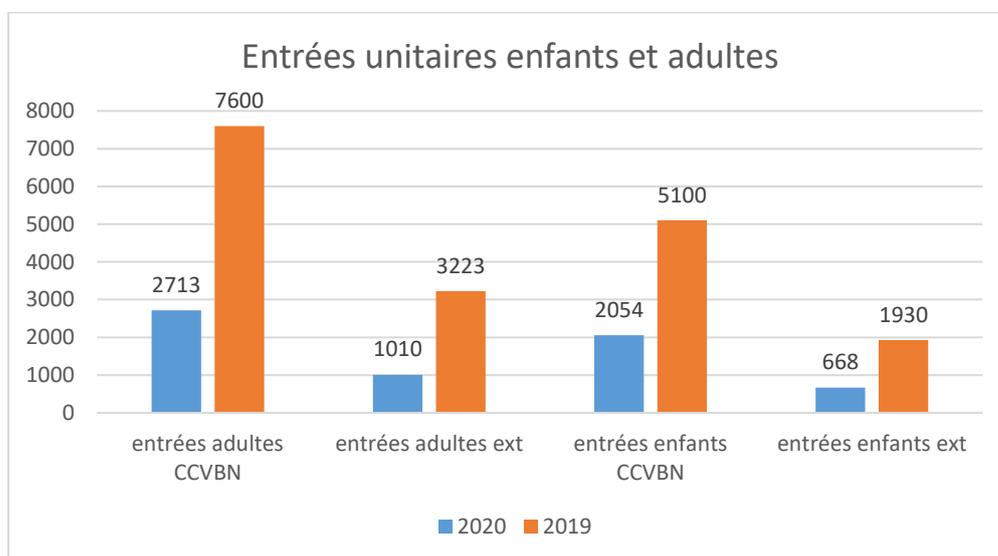
Les abonnements annuels



Sur ce graphique il s'agit des clients ayant eu l'occasion de renouveler leur abonnement cette année. Pour la plupart des autres ils sont soit suspendus soit prolongés. Nous avons eu moins de 15 résiliations. Nous avons donc toujours potentiellement nos abonnés prêts à poursuivre leur abonnement.

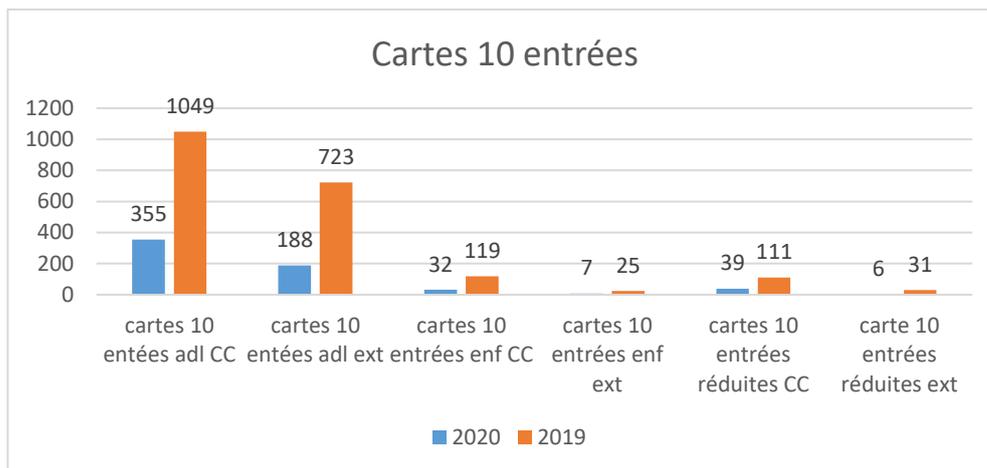
Lors de la réouverture de septembre nous avons proposé uniquement des abonnements annuels avec prélèvement mensuel afin d'être en mesure de suspendre les prélèvements dans le cas d'une éventuelle fermeture afin de rassurer les clients et de les fidéliser dans cette période incertaine.

Les entrées unitaires



Environ 1/3 de fréquentation en moins sur l'ensemble de nos entrées unitaires.

Les cartes 10 entrées



Nous sommes aussi à environ 1/3 des ventes de cartes 10 entrées.

2.2 Les scolaires, clubs, associations et assimilés

Nous n'avons pas pu accueillir normalement les scolaires cette année. Nous enregistrons 9418 passages contre 25881 en 2019. Nous déplorons cette situation qui auraient pu être meilleure si les écoles avaient joué le jeu alors que nous étions disposés à les accueillir. Mais au vu des écoles qui ne sont pas venues, 'en prévenant plus ou moins tard, nous avons été contraints de fermer complètement le centre aquatique au vu des trous dans le planning.

Le club de plongée a lui aussi subi cette année difficile. A ce jour je n'ai pas le compte rendu de l'année.

2.3 Les activités

Les activités enfants

Les inscriptions à l'école de natation se font en septembre pour une année scolaire. Ces activités se déroulent durant la période scolaire de septembre à juin et sont accessibles avec le PASS enfants qui permet de suivre les cours mais aussi de pouvoir bénéficier de l'accès libre à la piscine pendant 1 an pour parfaire leur autonomie aquatique.

Toute notre organisation a aussi été perturbée durant cette année.

Nous avons donc reporté les cours qui n'ont pas pu être acquittés en septembre. Cela ne nous a donc pas permis de reprendre de nouvelles inscriptions ou très peu car nous n'avons quasiment pas eu de désistement.

Nous avons donc toujours autant de demande pour ces cours qui permettent aux enfants d'obtenir une aisance aquatique aussi bien sécuritaire que bénéfique leur santé physique et mentale.

Les activités adultes

Les Activités Adultes sont proposées quel que soit le moment l'année soit en payant à la séance soit en prenant un abonnement annuel.

Les cours sont toujours autant plébiscités et l'Aquacycling reste également sur une bonne dynamique, un renouvellement des vélos aquatiques est à prévoir.

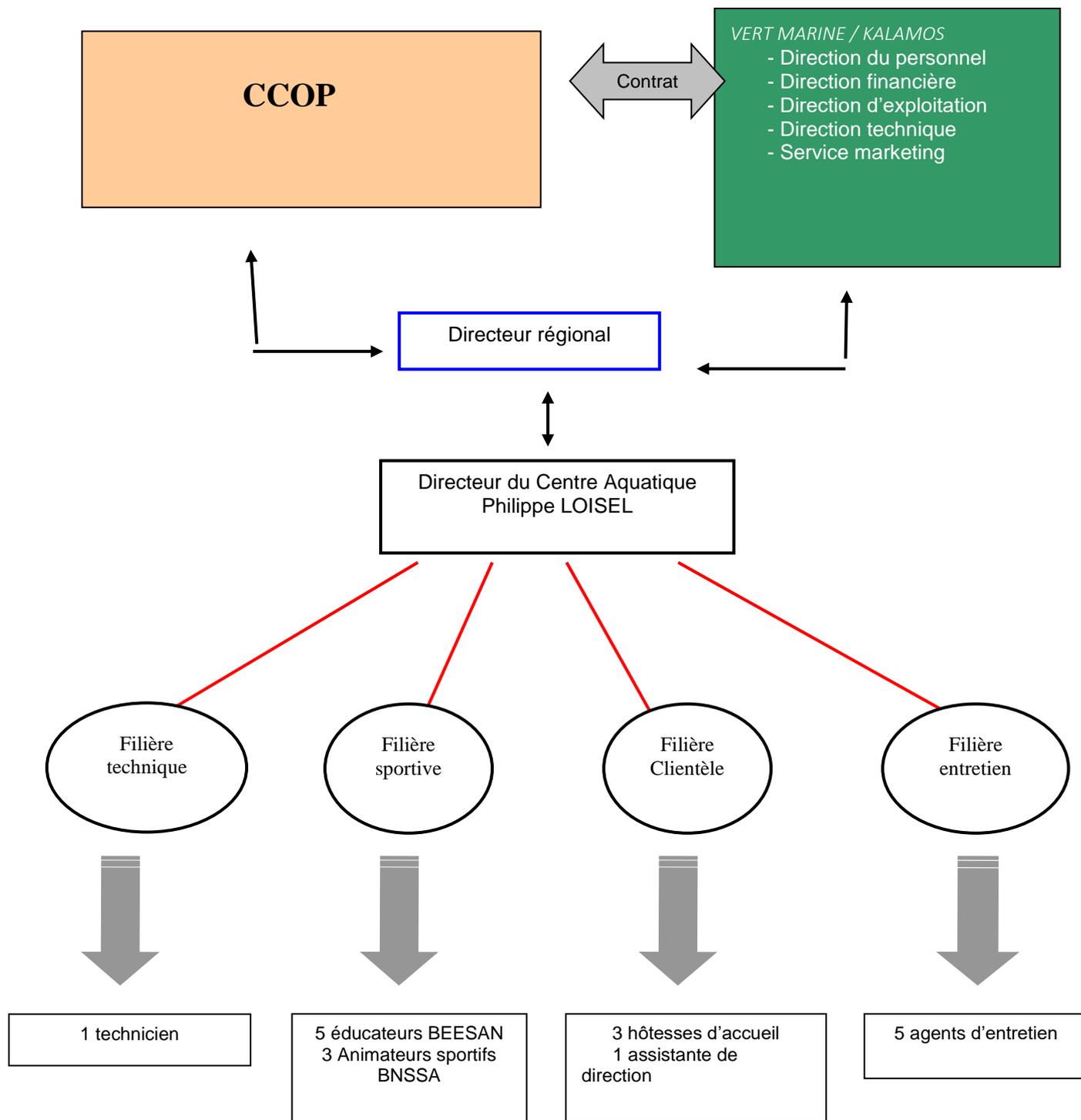
Les activités adultes ont-elles aussi été très impactées

Nous avons dû réduire les jauges d'accueil afin de respecter le protocole et de pouvoir assurer un service minimum.

L'envie de reprise d'activité était forte mais nous ne pouvions pas répondre à la demande habituelle mais nos clients ont bien compris la situation et ont accepté cette situation dégradée.

Nous pensons que la clientèle régulière répondra présent dès que la situation sanitaire le permettra.

3 Organigramme du personnel



L'ensemble du personnel est salarié en CDI, excepté les agents effectuant des remplacements. La stabilité de l'équipe est forte et est un point fort du centre.

L'ensemble du personnel a été placé en chômage partiel lors des différentes fermetures totales mais aussi lors des périodes d'ouvertures restreintes. Seul le technicien et le Directeur ont été maintenus en activité quelques heures par semaine pour la continuité de la vie du site.

4 Informations Techniques

Afin d'assurer la conduite technique de l'installation, un technicien est employé à plein temps. Il est à en cas de besoin, assisté par la Direction Technique de Vert Marine.

4.1 Suivi technique

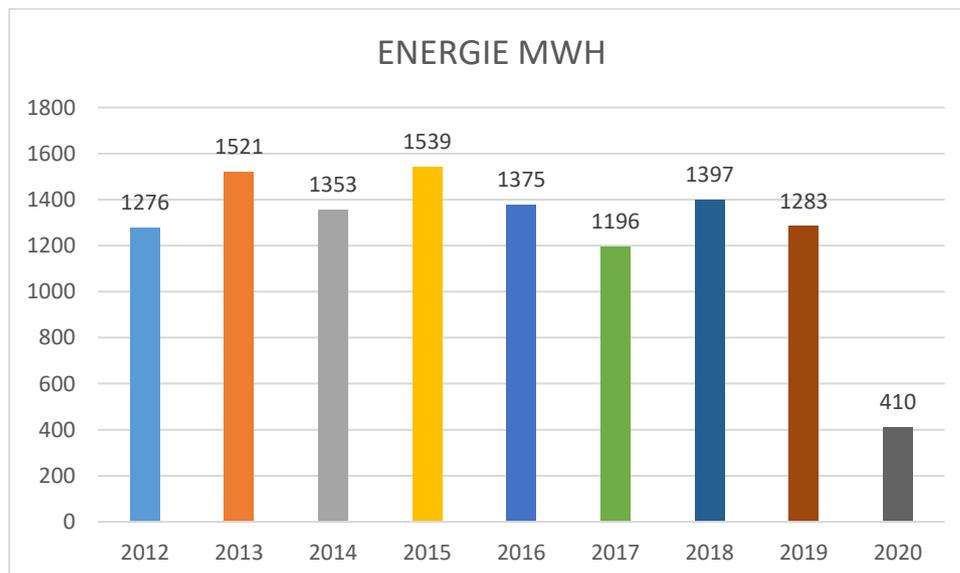
Pour gérer au mieux cette crise d'un point de vue technique, l'enjeu a été, dès le mois de mars, de prendre très rapidement des mesures permettant de limiter le cout en fluides puisque le site devait être fermé tout en gardant une veille technique nous permettant de conserver la pérennité des installations et de pouvoir redémarrer dans les meilleures au gré des annonces gouvernementales

Notre direction technique nationale a accompagné le site par un suivi et l'envoi de notes techniques pour les phases de fermetures, de réouvertures et de vidange.

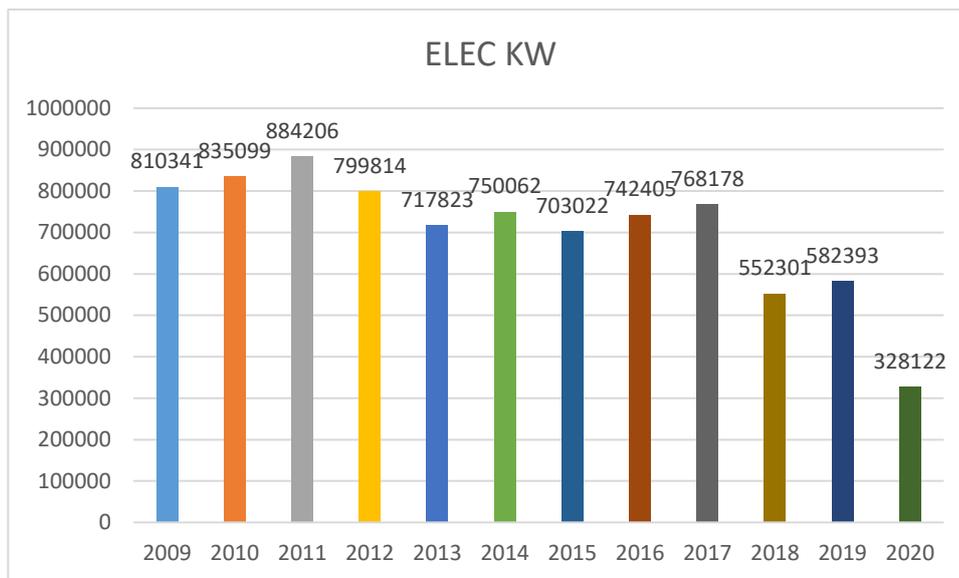
Malheureusement nous avons programmé la vidange en février au lieu de septembre afin de réduire l'impact financier et nous nous sommes trouvés contraints de fermer juste après.

4.2 Consommations

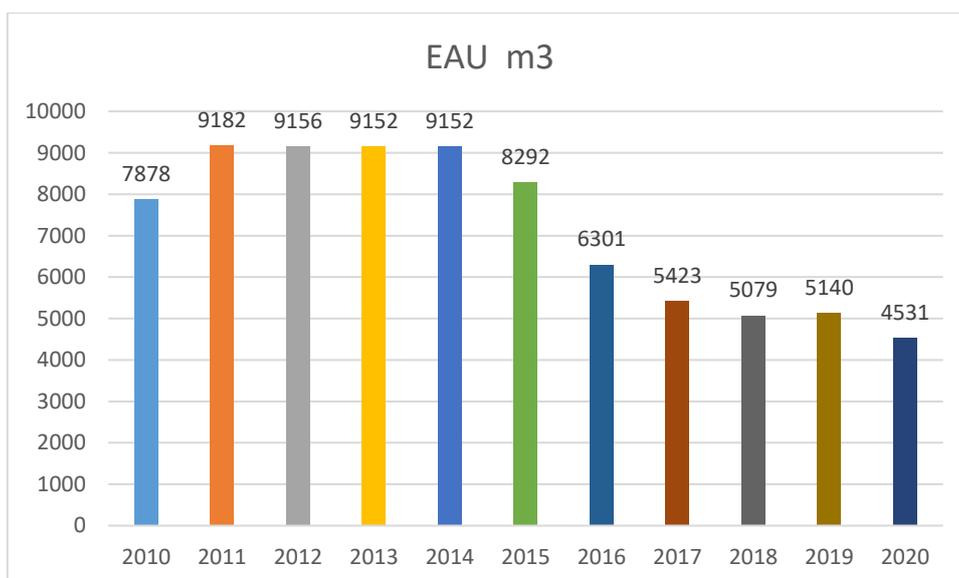
Le bilan annuel des consommations d'énergie ci-dessous nous montre l'évolution sur les années 2012 à 2020.



Nous pouvons constater la chute drastique due aux fermetures et à la mise en veille rapide des installations.



La consommation d'électricité se trouve elle aussi impactée à la baisse de façon logique.



Le bilan annuel des consommations d'eau ci-dessous nous montre l'évolution sur les années 2010 à 2020.

La consommation d'eau se trouve moins élevée qu'à l'habitude sans toutefois avoir baissé de façon importante. Cela vient du fait que nous avons été obligés de vider les bassins par l'ARS pour la reprise en juillet mais aussi que l'an passé nous n'avions pas effectué la vidange en septembre pour la placer en février afin d'optimiser les recettes.

4.3 Arrêt technique

Au cours de cette année 2020 nous avons donc procédé à un arrêt technique

Cette fermeture obligatoire est nécessaire pour y effectuer la vidange des bassins, le nettoyage complet du site et certains travaux indispensables à la bonne tenue du site comme :

- Nettoyage des bâches tampons
- Nettoyage des cannes d'injection acide et chlore

- Nettoyage des cannes d'aspiration acide et chlore
- Remplacement des filtres sur toutes les CTA
- Nettoyage des bacs de stockage acide et javel
- Remplacement du tubing chlore
- Révision du matériel de nettoyage
- Mise en place d'analyseurs

4.4 Entretien et contrat de maintenance

Au cours de l'année 2020, nous avons fait procéder par des organismes agréés aux vérifications périodiques obligatoires :

- Installations électriques
- Extincteurs
- Système de sécurité incendie
- Centrales de traitement d'air
- Mesure de qualité de l'air
- Désenfumage
- Vérification aire de jeux (c'était la dernière car nous avons supprimé les jeux)

5 Bilan Financier

5.1 Le Détail des produits

RECETTES	01/01/2020 31/12/2020	Prévisionnel 2020	VARIATION	
Entrées piscine	84 914,30 €	182 336,00 €	- 97 421,70 €	-53,43%
Ecoles piscine	62 342,00 €	110 864,00 €	- 48 522,00 €	-43,77%
Activités piscine	3 643,90 €	199 092,00 €	-195 448,10 €	-98,17%
Clubs et associations	84,00 €	- €	84,00 €	0,00%
Ventes boutiques	1 073,45 €	7 611,00 €	- 6 537,55 €	-85,90%
Commissions et courtages	3 138,60 €	8 410,00 €	- 5 271,40 €	-62,68%
Recettes casiers piscine	2 325,60 €	6 230,00 €	- 3 904,40 €	-62,67%
Divers piscine	519,00 €	- €	519,00 €	0,00%
Produits des activités annexes	26,00 €	- €	26,00 €	0,00%
Piscine	158 066,85 €	514 543,00 €	-356 476,15 €	-69,28%
Espace forme	938,00 €	8 590,00 €	- 7 652,00 €	-89,08%
Forme	938,00 €	8 590,00 €	- 7 652,00 €	-89,08%
TOTAL DES RECETTES	159 004,85 €	523 133,00 €	-364 128,15 €	-69,61%

5.2 Le Détail des charges

CHARGES	01/01/2020 31/12/2020	Prévisionnel 2020	VARIATION	
Eau	15 969,95 €	40 490,00 €	- 24 520,05 €	-60,56%
Electricité	45 942,09 €	86 736,00 €	- 40 793,91 €	-47,03%
Fluides	61 912,04 €	127 226,00 €	- 65 313,96 €	-51,34%
Produits de traitement de l'eau	4 704,41 €	15 112,00 €	- 10 407,59 €	-68,87%
Fournitures et petits équipements	10 190,04 €	24 288,00 €	- 14 097,96 €	-58,04%
Fournitures administratives	1 281,15 €	2 699,00 €	- 1 417,85 €	-52,53%
Billetterie	- €	1 295,00 €	- 1 295,00 €	-100,00%
Achats de marchandises	- €	6 368,00 €	- 6 368,00 €	-100,00%
Vêtements de travail	- €	539,00 €	- 539,00 €	-100,00%
Achats	16 175,60 €	50 301,00 €	- 34 125,40 €	-67,84%
Sous traitance générale	4 092,29 €	3 473,00 €	619,29 €	17,83%
Sous traitance analyse eau	1 650,02 €	1 945,00 €	- 294,98 €	-15,17%
Visite technique obligatoire	5 854,37 €	2 396,00 €	3 458,37 €	144,34%
Locations	674,46 €	2 697,00 €	- 2 022,54 €	-74,99%
Mise à disposition véhicule	4 464,00 €	4 493,00 €	- 29,00 €	-0,65%
Renouvellement	3 450,00 €	- €	3 450,00 €	0,00%
Renouvellement matériel d'exploitation	- €	- €	- €	0,00%
Entretien et réparations	11 588,65 €	15 975,00 €	- 4 386,35 €	-27,46%
Maintenance	29 695,06 €	24 059,00 €	5 636,06 €	23,43%
Assurances	2 784,48 €	11 334,00 €	- 8 549,52 €	-75,43%
Documentation générale	- €	270,00 €	- 270,00 €	-100,00%
Services extérieurs	64 253,33 €	66 642,00 €	- 2 388,67 €	-3,58%
Honoraires	645,64 €	1 080,00 €	- 434,36 €	-40,22%
Prestations de personnel	410 163,11 €	611 889,00 €	-201 725,89 €	-32,97%
Remboursement chômage partiel	- 105 018,42 €	- €	-105 018,42 €	0,00%
Rémunération	43 141,46 €	39 933,00 €	3 208,46 €	8,03%
Frais administratifs et de gestion	66 124,39 €	25 957,00 €	40 167,39 €	154,75%
Publicité et communication	4 800,20 €	15 112,00 €	- 10 311,80 €	-68,24%
Frais de transports	- €	270,00 €	- 270,00 €	-100,00%
Frais de déplacements	1 824,34 €	3 130,00 €	- 1 305,66 €	-41,71%
Frais postaux	204,61 €	540,00 €	- 335,39 €	-62,11%
Télécom	2 940,07 €	4 102,00 €	- 1 161,93 €	-28,33%
Commissions chèques vacances	37,75 €	- €	37,75 €	0,00%
Commissions bancaires	1 064,89 €	1 295,00 €	- 230,11 €	-17,77%
Autres services extérieurs	425 928,04 €	703 308,00 €	-277 379,96 €	-39,44%
CET	8 862,00 €	17 970,00 €	- 9 108,00 €	-50,68%
Ordures ménagères	38,04 €	- €	38,04 €	0,00%
Taxes diverses	946,82 €	384,00 €	562,82 €	146,57%
Impôts et taxes	9 846,86 €	18 354,00 €	- 8 507,14 €	-46,35%
Médecine du travail - Pharmacie	1 787,95 €	- €	1 787,95 €	0,00%
Autres charges de personnel	- €	- €	- €	0,00%
Charges de personnel	1 787,95 €	- €	1 787,95 €	0,00%
Amortissements techniques et financiers	- €	447,00 €	- 447,00 €	-100,00%
Amortissements techniques et financiers	- €	447,00 €	- 447,00 €	-100,00%
TOTAL DES CHARGES	579 903,82 €	966 278,00 €	-386 374,18 €	-39,99%

5.3 Le Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2020 31/12/2020	Prévisionnel 2020	VARIATION	
Recettes piscine	158 066,85 €	514 543,00 €	-356 476,15 €	-69,28%
Recettes forme	938,00 €	8 590,00 €	- 7 652,00 €	-89,08%
Recettes	159 004,85 €	523 133,00 €	-364 128,15 €	-69,61%
Fluides	61 912,04 €	127 226,00 €	- 65 313,96 €	-51,34%
Achats	16 175,60 €	50 301,00 €	- 34 125,40 €	-67,84%
Services extérieurs	64 253,33 €	66 642,00 €	- 2 388,67 €	-3,58%
Autres services extérieurs	425 928,04 €	703 308,00 €	-277 379,96 €	-39,44%
Impôts et taxes	9 846,86 €	18 354,00 €	- 8 507,14 €	-46,35%
Charges de personnel	1 787,95 €	- €	1 787,95 €	0,00%
Amortissements techniques et financiers	- €	447,00 €	- 447,00 €	-100,00%
Charges	579 903,82 €	966 278,00 €	-386 374,18 €	-39,99%
TOTAL RESULTAT ANALYTIQUE	- 420 898,97 €	- 443 145,00 €	22 246,03 €	-5,02%

5.4 Le Détail des produits par rapport à l'année N-1

RECETTES	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Entrées piscine	84 914,30 €	301 831,80 €	- 216 917,50 €	-71,87%
Ecoles piscine	62 342,00 €	105 832,00 €	- 43 490,00 €	-41,09%
Activités piscine	3 643,90 €	9 678,10 €	- 6 034,20 €	-62,35%
Clubs et associations	84,00 €	1 082,00 €	- 998,00 €	-92,24%
Ventes boutiques	1 073,45 €	2 984,00 €	- 1 910,55 €	-64,03%
Commissions et courtages	3 138,60 €	5 647,09 €	- 2 508,49 €	-44,42%
Recettes casiers piscine	2 325,60 €	6 191,80 €	- 3 866,20 €	-62,44%
Divers piscine	519,00 €	6 118,50 €	- 5 599,50 €	-91,52%
Produits des activités annexes	26,00 €	16,00 €	10,00 €	62,50%
Piscine	158 066,85 €	439 381,29 €	- 281 314,44 €	-64,03%
Espace forme	938,00 €	3 224,00 €	- 2 286,00 €	-70,91%
Forme	938,00 €	3 224,00 €	- 2 286,00 €	-70,91%
TOTAL DES RECETTES	159 004,85 €	442 605,29 €	- 283 600,44 €	-64,08%

5.5 Le Détail des charges par rapport à l'année N-1

CHARGES	01/01/2020 31/12/2020		01/01/2019 31/12/2019		VARIATION	
Eau	15 969,95 €		19 448,81 €	-	3 478,86 €	-17,89%
Electricité	45 942,09 €		66 308,29 €	-	20 366,20 €	-30,71%
Fluides	61 912,04 €		85 757,10 €	-	23 845,06 €	-27,81%
Produits de traitement de l'eau	4 704,41 €		13 967,45 €	-	9 263,04 €	-66,32%
Fournitures et petits équipements	10 190,04 €		21 533,74 €	-	11 343,70 €	-52,68%
Fournitures administratives	1 281,15 €		2 420,84 €	-	1 139,69 €	-47,08%
Billetterie	- €		1 143,60 €	-	1 143,60 €	-100,00%
Achats de marchandises	- €		774,45 €	-	774,45 €	-100,00%
Vêtements de travail	- €		2 454,11 €	-	2 454,11 €	-100,00%
Achats	16 175,60 €		42 294,19 €	-	26 118,59 €	-61,75%
Sous traitance générale	4 092,29 €		8 454,67 €	-	4 362,38 €	-51,60%
Sous traitance analyse eau	1 650,02 €		3 441,15 €	-	1 791,13 €	-52,05%
Visite technique obligatoire	5 854,37 €		5 467,20 €		387,17 €	7,08%
Locations	674,46 €		2 363,57 €	-	1 689,11 €	-71,46%
Mise à disposition véhicule	4 464,00 €		4 464,00 €	-	- €	0,00%
Renouvellement	3 450,00 €		702,00 €		2 748,00 €	391,45%
Renouvellement matériel d'exploitation	- €		572,40 €	-	572,40 €	-100,00%
Entretien et réparations	11 588,65 €		14 385,70 €	-	2 797,05 €	-19,44%
Maintenance	29 695,06 €		28 303,30 €		1 391,76 €	4,92%
Assurances	2 784,48 €		3 004,80 €	-	220,32 €	-7,33%
Documentation générale	- €		- €	-	- €	0,00%
Services extérieurs	64 253,33 €		71 158,79 €	-	6 905,46 €	-9,70%
Honoraires	645,64 €		1 871,09 €	-	1 225,45 €	-65,49%
Prestations de personnel	410 163,11 €		520 044,05 €	-	109 880,94 €	-21,13%
Remboursement chômage partiel	-	105 018,42 €	- €	-	105 018,42 €	0,00%
Rémunération	43 141,46 €		40 503,60 €		2 637,86 €	6,51%
Frais administratifs et de gestion	66 124,39 €		66 433,93 €	-	309,54 €	-0,47%
Publicité et communication	4 800,20 €		8 026,75 €	-	3 226,55 €	-40,20%
Frais de transports	- €		- €	-	- €	0,00%
Frais de déplacements	1 824,34 €		2 602,70 €	-	778,36 €	-29,91%
Frais postaux	204,61 €		327,82 €	-	123,21 €	-37,58%
Télécom	2 940,07 €		2 897,65 €		42,42 €	1,46%
Commissions chèques vacances	37,75 €		41,80 €	-	4,05 €	-9,69%
Commissions bancaires	1 064,89 €		1 407,68 €	-	342,79 €	-24,35%
Autres services extérieurs	425 928,04 €		644 157,07 €	-	218 229,03 €	-33,88%
CET	8 862,00 €		19 430,00 €	-	10 568,00 €	-54,39%
Ordures ménagères	38,04 €		45,24 €	-	7,20 €	-15,92%
Taxes diverses	946,82 €		342,77 €		604,05 €	176,23%
Impôts et taxes	9 846,86 €		19 818,01 €	-	9 971,15 €	-50,31%
Médecine du travail - Pharmacie	1 787,95 €		3 165,21 €	-	1 377,26 €	-43,51%
Autres charges de personnel	- €		1 253,43 €	-	1 253,43 €	-100,00%
Charges de personnel	1 787,95 €		4 418,64 €	-	2 630,69 €	-59,54%
TOTAL DES CHARGES	579 903,82 €		867 603,80 €	-	287 699,98 €	-33,16%

5.6 Le Compte de résultat par rapport à l'année N-1

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2019 31/12/2019	VARIATION	
Recettes piscine	158 066,85 €	439 381,29 €	-281 314,44 €	-64,03%
Recettes forme	938,00 €	3 224,00 €	- 2 286,00 €	-70,91%
Recettes	159 004,85 €	442 605,29 €	-283 600,44 €	-64,08%
Fluides	61 912,04 €	85 757,10 €	- 23 845,06 €	-27,81%
Achats	16 175,60 €	42 294,19 €	- 26 118,59 €	-61,75%
Services extérieurs	64 253,33 €	71 158,79 €	- 6 905,46 €	-9,70%
Autres services extérieurs	425 928,04 €	644 157,07 €	-218 229,03 €	-33,88%
Impôts et taxes	9 846,86 €	19 818,01 €	- 9 971,15 €	-50,31%
Charges de personnel	1 787,95 €	4 418,64 €	- 2 630,69 €	-59,54%
Charges	579 903,82 €	867 603,80 €	-287 699,98 €	-33,16%
TOTAL RESULTAT ANALYTIQUE	- 420 898,97 €	- 424 998,51 €	4 099,54 €	-0,96%

6 Qualité de service

Conformément au contrat, la qualité du service mise en place par le Déléguataire est appréciée selon les critères suivants :

- Mesurer la satisfaction des usagers sur la base d'une analyse multicritères
- Evaluer et prioriser les attentes des usagers
- Etablir des plans d'actions selon les axes d'amélioration identifiés

Cette année, l'étude de la satisfaction client a été fortement perturbée par le contexte particulier dû au COVID-19

Malheureusement, au regard du déroulement de l'année très irrégulier et avec de nombreuses coupures, nous n'avons pas pu mettre en place notre stratégie de suivi.

Cependant, à chaque fois que nécessaire, nous avons donné à nos usagers, abonnés pour une grande partie, des informations leur permettant de connaître l'évolution de la situation et nos choix pour assurer des conditions de reprise optimales.

Pour rappel, quelques taux de satisfaction enregistrés en 2019

	Philippe Loisel	Nat ònal
Taux de satisfact òn globale	85%	86%
Les compétences et la disponibilité du personnel	93%	82%
Taux de satisfact òn horaire d'ouverture	89%	73%
Taux de satisfact òn hygiène et propreté	93%	73%
La température des douches	89%	66%

Perspectives

Cette année 2020 a vu le commencement d'une crise sanitaire sans précédent qui, malheureusement, n'est pas encore terminée. Les répercussions sur notre exploitation ont été considérables et il a fallu que nous puissions mettre en place, rapidement et au fil du temps et des annonces et décrets, toutes les mesures pouvant nous permettre de limiter l'impact économique pour votre collectivité et notre société.

Dès le début de la crise nous avons établi, chaque fois que nécessaire, une concertation avec la Communauté de Communes de l'Oise Picarde sur la conduite à tenir en fonction des décisions ministérielles afin d'optimiser les coûts de fonctionnement et le chômage partiel.

Au-delà de cette année très particulière, notre réflexion globale dépasse la conséquence directe sur l'équilibre 2020 pour se projeter vers un modèle d'exploitation qui sera certaine applicable en sortie de cette crise. Une plus grande élasticité sera nécessaire pour les plages horaires d'ouverture, l'utilisation des différents espaces, afin de permettre de toujours optimiser le rapport entre la fréquentation des publics et le cout d'exploitation et d'accompagner le retour à une normalité qui devra évoluer. Le maintien du service public est, pour nous, lié à ce nouveau défi.

Cependant, nos objectifs prioritaires sont toujours les suivants :

- La fidélisation de nos abonnés
- L'hygiène et des températures confortables
- La stabilité de l'équipe qui reste à l'écoute des clients
- Des animations tout au long de l'année pour tous les publics
- Des offres commerciales pour booster les abonnements
- Le développement d'un créneau thérapeutique en partenariat avec l'IMB.
- Et toujours chouchouter nos 60 séniors du jeudi matin...

7. Animations et communication

Dans le cadre du développement de prestations nouvelles et inédites, Vert Marine continuera à proposer des animations à l'ensemble des publics de la piscine :

- Animation Aquacycling et aquagym
- Animation structure gonflable dans le bassin sportif
- Soirée fluo
- Projet de ciné piscine avec le cinéma rural
- Projet d'une journée « Intervilles » à destination de personnes handicapées

La communication digitale

- Site internet
- Les réseaux sociaux

Le site web reste l'outil de communication numéro 1 du centre aquatique. Il permet à tout instant d'intégrer des informations propres à l'établissement (événements, informations, opérations diverses).

Celui-ci a été totalement repensé cette année et permet la réservation en ligne.

Compte facebook

La note générale de satisfaction est de 4,3/5

Google +/Maps : note de 4,2/5

Guide piscines : 3,8/5

ANNEXES

Annexe 1 : Plan de reprise d'activité



SOMMAIRE

1	<u>PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE : ELEMENTS DE CADRAGE</u>	25
1.1	<u>DEFINITION : PRA / PROTOCOLE DE REOUVERTURE</u>	25
1.2	<u>PRINCIPE D'ORGANISATION DU PRA</u>	25
1.3	<u>ADAPTATION DU PRA</u>	25
1.4	<u>REGLES MISES EN PLACE ET MOBILISATION DES IRP</u>	25
1.5	<u>DELAI DE REOUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT</u>	25
2	<u>PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ETABLISSEMENT</u>	26
3	<u>RISQUE DE TRANSMISSION DU CORONAVIRUS SRAS-COV-2</u>	28
3.1	<u>QU'EST-CE QUE LE CORONAVIRUS SRAS-COV-2 ?</u>	28
3.2	<u>QUELS SONT LES SYMPTOMES DU COVID 19 ?</u>	28
3.3	<u>COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS SRAS-COV-2?</u>	28
4	<u>REGLES DE SECURISATION A METTRE EN PLACE EDICTEES PAR L'ETAT</u>	29
4.1	<u>SOURCES DES REGLES A APPLIQUER</u>	29
4.1.1	<u>STRATEGIE NATIONALE DE DECONFINEMENT</u>	29
4.1.2	<u>REGLES DU MINISTERE DU TRAVAIL</u>	30
4.1.3	<u>REGLES DU MINISTERE DES SPORTS</u>	31
4.1.4	<u>REGLES DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</u>	32
4.2	<u>RAPPEL DES REGLES PRIMORDIALES</u>	32
4.2.1	<u>GESTES BARRIERES</u>	32
4.2.2	<u>DISTANCIATION SOCIALE</u>	33
5	<u>REGLES MISES EN PLACE SUR L'ETABLISSEMENT</u>	33
5.1	<u>ACCUEIL DU PUBLIC</u>	33
5.1.1	<u>ORGANISATION GENERALE</u>	33
5.1.1.1	<u>PRINCIPE D'OUVERTURE</u>	34
5.1.1.2	<u>HORAIRES D'OUVERTURE</u>	34
5.1.1.3	<u>ESPACES FERMES</u>	34
5.1.1.4	<u>ACCES A L'ETABLISSEMENT</u>	34
5.1.1.5	<u>SENS DE CIRCULATION</u>	34
5.1.1.6	<u>FREQUENTATION MAXIMALE INSTANTANEE</u>	34
5.1.2	<u>REGLES COMMUNES A PLUSIEURS ESPACES</u>	34
5.1.3	<u>REGLES SPECIFIQUES A DES ESPACES</u>	35
5.1.3.1	<u>PARVIS D'ENTREE, HALL D'ACCUEIL</u>	35
5.1.3.2	<u>HALL D'ACCUEIL.</u>	35
5.1.3.3	<u>SANITAIRES, LAVABOS.</u>	35
5.1.3.4	<u>ESPACE BEAUTE.</u>	35
5.1.3.5	<u>VESTIAIRES COLLECTIFS.</u>	35
5.1.3.6	<u>CASIERS</u>	35
5.1.3.7	<u>DOUCHES</u>	35

5.1.3.8	BASSINS	35
5.1.3.9	TOBOGGAN, PENTAGLISS, RIVIERE	36
5.1.3.10	GRADINS	36
5.1.3.11	ESPACE FITNESS.	36
5.1.3.12	ESPACE SOIN DU VISAGE ET DU CORPS.	36
5.1.3.13	AIRE DE JEUX POUR ENFANTS	36
5.1.4	AUTRES REGLES	36
5.1.4.1	COMMUNICATION DIGITALE	36
5.1.4.2	PREVISIONS METEOROLOGIQUE EXCEPTIONNELLES	36
5.1.4.3	MATERIEL DE NATATION	36
5.1.4.4	ASCENSEUR	36
5.1.4.5	GANTS	36
5.1.4.6	FONTAINE A EAU	36
5.2	TRAVAIL DES SALARIES	37
5.2.1	REGLES COMMUNES A TOUS LES SALARIES	37
5.2.2	REGLES D'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNS	37
5.2.3	REGLES SPECIFIQUES A DES SALARIES	37
5.2.3.1	DIRECTEUR DU SITE	37
5.2.3.2	AGENTS D'ACCUEIL	37
5.2.3.3	AGENTS D'ENTRETIEN	38
5.2.3.4	SAUVETEURS	38
5.2.3.5	PRATICIEN ET PRATICIENNE DE SOINS	38
5.3	SUSPICION DE CAS COVID 19	38
5.3.1	PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE	38
5.3.2	REFERENT COVID DU SITE	38
5.3.3	INFORMATION DES CONTACTS DIRECTS	38
5.4	PROCEDURE HYGIENE ENTRETIEN	38
5.5	EXPLOITATION TECHNIQUE	38
5.6	MISE A JOUR REGLEMENTS, PROCEDURES, DOCUMENTATIONS D'EXPLOITATION	38
5.6.1	REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT	38
5.6.2	PLAN D'ORGANISATION DE LA SECURITE ET DES SECOURS	38
5.6.3	DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	39
5.6.4	REGLEMENT INTERIEUR DES SALARIES	39
6	LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES	39
7	LISTE DES ANNEXES DU PRA	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE : ELEMENTS DE CADRAGE

DEFINITION : PRA / PROTOCOLE DE REOUVERTURE

Le PRA (plan de reprise d'activité) a pour but de s'adapter à un événement qui perturbe gravement le fonctionnement normal d'un établissement. Le PRA définit une organisation qui permet de reprendre l'activité tout en s'adaptant à cet événement.

En l'occurrence, le présent PRA a pour finalité de décrire le dispositif mis en place pour permettre la réouverture du complexe aquatique Philippe Loisel dans le contexte de la pandémie COVID 19.

Ce PRA vaut protocole de réouverture tel qu'il est exigé page 7 du guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives édicté par le Ministère des sports.

PRINCIPE D'ORGANISATION DU PRA

Le présent PRA effectue un rappel des risques de transmission du coronavirus SRAS-CoV-2 pour ensuite présenter les règles mises en place pour limiter ces risques.

ADAPTATION DU PRA

Il est à noter que toutes les circonstances, tous les comportements possibles ne peuvent pas être envisagés, anticipés.

Il convient donc de gérer le temps exceptionnel de crise auquel nous sommes confrontés au plus près des situations rencontrées, au fil de l'actualité, en faisant appel au sens des responsabilités de chacun et à la solidarité.

Qui plus est, le présent PRA décrit l'organisation mise en place pour la réouverture de l'établissement.

Cette organisation a vocation à évoluer dans le temps pour s'adapter à l'évolution de la pandémie COVID 19 en prenant en compte sa résorption, que nous souhaitons tous et pour laquelle nous adaptons nos vies, nos services, nos organisations de travail.

Il est aussi important de prendre en compte que nous pouvons être confrontés à une nouvelle aggravation de la pandémie vis-à-vis de laquelle nous devons de nouveau nous adapter. A contrario nous pouvons aussi être confronté à une disparition de la pandémie.

REGLES MISES EN PLACE ET MOBILISATION DES IRP

Le présent PRA liste des règles de fonctionnement mises en place pour la réouverture de l'établissement.

Ces règles se fondent sur la base des prescriptions gouvernementales, du droit du travail et d'échanges qui ont été effectués à l'échelle de VERT MARINE avec les IRP (Instances Représentatives du Personnel).

Les élections du CSE (Comité Social Economique) de l'UES (Unité Economique et Sociale) Vert Marine étant en cours lors du début de la pandémie, les instances du CE (comité d'entreprise) et du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) sont toujours présentes et représentatives au sein de notre société.

Le CHSCT a donc été consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de santé.

Il a été associé à la démarche d'actualisation des risques et consulté sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques.

DELAI DE REOUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT

En cohérence avec le guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives, édicté par le Ministère des sports, nous précisons qu'un délai sera nécessaire entre la décision et la date d'ouverture au public.

Ce délai permettra notamment de réaliser des opérations de remise en exploitation de votre établissement comme par exemple la formation des salariés aux nouveaux protocoles COVID 19.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Le présent PRA concerne l'établissement présenté ci-après. De façon synthétique ce tableau présente l'identification de l'établissement et de ses caractéristiques essentielles :

IDENTIFICATION	
Nom de l'établissement	Centre aquatique Ph Loisel
Adresse	Rue du général Leclerc 60120 Breteuil
Type et catégorie de l'ERP	X 3eme catégorie
Propriétaire	Communauté de communes de l'Oise picarde
Gestionnaire	Kalamos (Vert marine)
Directeur site	<ul style="list-style-type: none"> › Nom : Brecq › Prénom : Franck › Mail : franck.brecq@vert-marine.com › Téléphone portable : 06 08 28 81 02

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	
FMI	550
Surface totale de plan d'eau	546.5 m ²
Description des bassins	Bassin n°1 : Sportif <ul style="list-style-type: none"> › Surface : 312.5m² › Localisation : Intérieur › Longueur : 25 › Largeur : 12.5 › Nombre de lignes d'eau : 4 lignes d'eau › Profondeur : de 1m50 à 2 m50 › Présence de jeux d'eau, d'animations : non
	Bassin n°2 : loisir <ul style="list-style-type: none"> › Surface : 210 m² › Localisation : Intérieur › Longueur : › Largeur : › Nombre de lignes d'eau : 0 › Profondeur : de 0m60 à 1m30 › Présence de jeux d'eau, d'animations : oui

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Description des bassins	<p>Bassin n°3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Surface : › Localisation : › Longueur : x m › Largeur : x m › Nombre de lignes d'eau : 0 › Profondeur : 1.10 › Présence de jeux d'eau, d'animations : non
Jeux, animations principales (<i>toboggan, pentagliss, splashpad...</i>)	<p>Animation n°1 : bassin de réception du toboggan</p> <ul style="list-style-type: none"> › Surface : 24m2 › Localisation : Intérieur › Longueur :
	<p>Animation n°2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Surface : x m² › Localisation : Intérieur / Extérieur › Longueur : x m
Description des espaces extérieurs	<p>Surface accessible au public : 0 m²</p> <p>Nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Solarium › Espace vert › Jeux pour enfants
Description espaces bien-être	<p>Surface espace bien-être hors vestiaires : 29 m²</p> <p>Vestiaires dédiés : Oui</p> <p>Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> › 2 Saunas
Description espaces fitness	<p>Surface salle n°1 : 80 m²</p> <p>Vestiaires dédiés : Oui</p> <p>Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Matériel cardio-training › Matériel musculation
Description des autres espaces	
Parking	28 places

RISQUE DE TRANSMISSION DU CORONAVIRUS SRAS-COV-2

Les informations exposées ci-après ont pour source principale les données gouvernementales présentées sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

QU'EST-CE QUE LE CORONAVIRUS SRAS-COV-2 ?

Les coronavirus sont une famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des coronavirus) à des pathologies plus sévères comme le MERS-CoV ou le SRAS.

Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau coronavirus, nommé SARS-CoV-2. La maladie provoquée par ce coronavirus a été nommée COVID-19 par l'OMS (Organisation mondiale de la Santé).

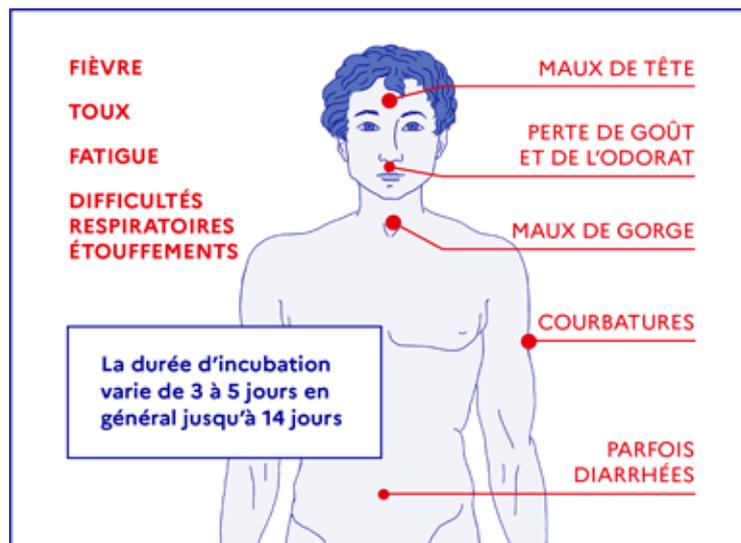
Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie ; c'est-à-dire que l'épidémie est désormais mondiale.

QUELS SONT LES SYMPTOMES DU COVID 19 ?

Les symptômes principaux sont la fièvre ou la sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) et la toux. D'autres signes associés aux infections virales peuvent être retrouvés : maux de tête, courbatures, fatigue...

Chez certains malades, une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, et une diarrhée sont également observées.

Chez les personnes développant des formes plus graves, on retrouve des difficultés respiratoires, pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation et au décès.



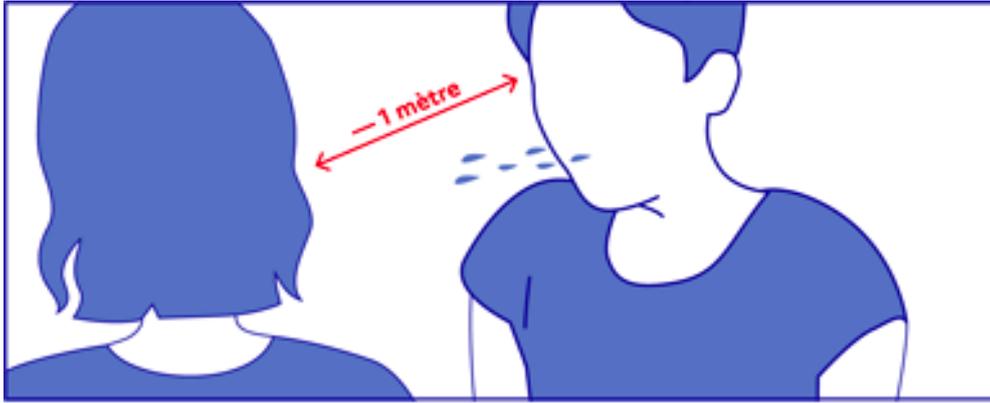
COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS SRAS-COV-2?

Il existe deux sources de transmission identifiées par le gouvernement.

› **Source 1 : transmission par contact direct à moins d'un mètre**

La transmission du virus se fait principalement par un contact dit « direct », soit à moins d'un mètre, entre un individu sain et un individu contagieux, lors d'une toux, d'un éternuement ou d'une discussion d'au moins 15 minutes, en l'absence de protection individuelle (masque).

La maladie se transmet par les gouttelettes (sécrétions invisibles, projetées lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux).



1

Face à face pendant **au moins 15 minutes**

2

Par la projection de **gouttelettes**

▸ **Source 2 : transmission par contact avec une surface souillée.**

Il est aussi possible d'être contaminé suite au toucher d'une surface souillée. Le gouvernement identifie cependant ce mode de contamination comme moins important que le contact direct entre deux personnes.

À ce jour, les recherches suggèrent que le virus peut, dans certaines conditions, rester infectieux jusqu'à quelques heures sur une surface contaminée.

C'est pour cela qu'il est vivement recommandé, par mesure de précaution, de nettoyer les surfaces fréquemment et récemment touchées par des mains potentiellement contaminées.

REGLES DE SECURISATION A METTRE EN PLACE EDICTEES PAR L'ETAT

Dans le cadre de la pandémie COVID 19, l'état a édicté un certain nombre de règles à respecter, que nous nous devons de prendre en compte pour définir le protocole de réouverture de votre établissement.

Vous avez ci-après les sources que nous avons prises en compte pour établir les règles de réouverture au public de votre établissement, en compléments ou précisions des dispositions législatives ou réglementaires qui s'imposent.

○ SOURCES DES REGLES A APPLIQUER

▪ STRATEGIE NATIONALE DE DECONFINEMENT

Nous avons pris en compte le discours de présentation de la stratégie nationale de déconfinement du 1er Ministre le 28 avril devant l'assemblée nationale.



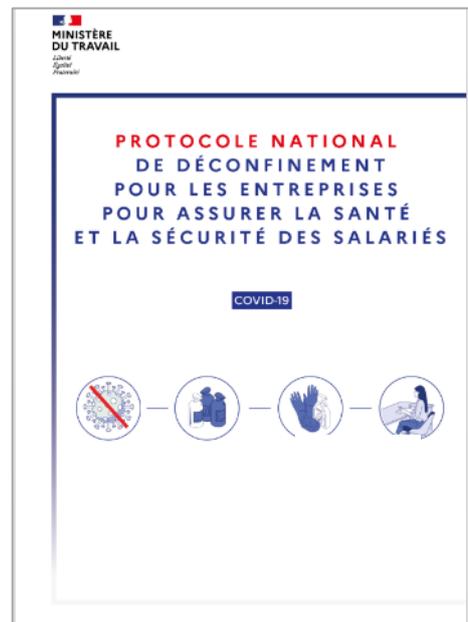
REGLES DU MINISTERE DU TRAVAIL

Nous avons pris en compte, notamment les éléments suivants, édictés par le ministère du travail :

La plaquette d'information sur les mesures à prendre pour protéger la santé des salariés.



Le Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la sécurité et la santé des salariés.



Le kit de lutte contre le COVID 19 en cas de suspicion en entreprise.



Le kit de lutte contre le COVID 19 dans les locaux sociaux.



Des fiches conseils métiers proches de notre profession. On peut notamment citer :

- ➔ La fiche métier travail en caisse
- ➔ La fiche conseil entretien de locaux de travail par un prestataire extérieur



REGLES DU MINISTERE DES SPORTS

Nous avons pris en compte le guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives édicté par le Ministère des sports.



POINT CLE : PRA = PROTOCOLE

Ce guide précise page 3 : « En matière d'équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives, ce sont les maires et les Préfets qui, au plus près du terrain, jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du déconfinement. C'est à eux qu'il reviendra d'en établir les conditions de réouverture dans le respect des règles sanitaires édictées par le Gouvernement. »

Page 7, en précision de ce point il est indiqué qu'« avant sa réouverture, chaque propriétaire d'équipement soumet, pour validation, un protocole sanitaire au préfet incluant les principales règles de protection et de prévention mises en œuvre pour l'accueil du public. Pour les piscines collectives, ce protocole sera à faire valider par le préfet et par arrêté municipal ou l'autorisation d'ouverture par l'autorité territoriale, afin de

Le guide du ministère des sports fait aussi référence à l'avis du haut conseil de la santé publique du 24 avril 2020. Nous avons pris en compte cet avis.



REGLES DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

Nous avons aussi pris en compte les règles définies par les services déconcentrés de l'état et notamment les ARS (Agences Régionales de Santé) et les DDDJSCS (Direction Départementale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

RAPPEL DES REGLES PRIMORDIALES

GESTES BARRIERES

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
 GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

DISTANCIATION SOCIALE



REGLES MISES EN PLACE SUR L'ETABLISSEMENT

Les règles de fonctionnement mises en place sur l'établissement pour la sécurité sanitaire des salariés et du public sont décrites ci-après.

ACCUEIL DU PUBLIC

Concernant l'accueil du public, les règles suivantes seront mises en place pour la réouverture de l'établissement.

■ ORGANISATION GENERALE

L'organisation générale mise en place est spécifique à l'établissement. Elle prend en compte les caractéristiques architecturales de l'équipement, ses fréquentations en typologie de publics et en nombre.

L'organisation générale mise en place est conçue pour atteindre les objectifs clés suivants :

- › Permettre la mise en œuvre de la distanciation sociale.
- › Réaliser le nettoyage / désinfection régulier de l'établissement.
- › Accueillir les différents types d'utilisateurs.

Il est ainsi retenu les principes d'organisation présentés ci-après.

5.1.1.1 PRINCIPE D'OUVERTURE

Une ouverture en continu de l'équipement sera mise en place.

5.1.1.2 HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture présentés dans le planning fourni en annexe du présent PRA seront appliqués.

5.1.1.3 ESPACES FERMES

Les saunas, petits bains à remous seront fermés.

Plus largement l'espace bien-être sera fermé dans son ensemble.

Pour le respect de la distanciation sociale de 1 mètre dans les meilleures conditions les bassins et animations suivantes seront aussi fermés :

Toboggan, banquette à bulles et jeux d'eau seront fermés

5.1.1.4 ACCES A L'ETABLISSEMENT

L'accès à l'établissement sera libre sur les horaires d'ouvertures

L'accès à l'établissement est interdit aux personnes présentant des signes respiratoires du COVID 19 (toux, essoufflement, difficulté respiratoire) ou digestive (diarrhée).

↳ Un affichage précisera ce point.

Le port du masque sera rendu obligatoire, pour les personnes de 11 ans et plus, en dehors des douches et des espaces de baignade.

5.1.1.5 SENS DE CIRCULATION

- › Un sens de circulation (entrée/sortie) sera mis en place via un fléchage.
- › Dans un sens, le fléchage indiquera le cheminement pour aller se baigner.
- › Dans un autre sens, le fléchage indiquera le cheminement à suivre pour sortir de l'établissement.
- › Ce fléchage aura pour finalité de restreindre les risques de croisement.
- › Une communication spécifique sera mise en place dans les espaces exigus comme les cabines par exemple.

5.1.1.6 FREQUENTATION MAXIMALE INSTANTANEE

Pour la sécurité sanitaire des usagers et notamment le point clé du respect de la distanciation sociale de 1 mètre la FMI (fréquentation maximale instantanée) de l'établissement en période de pandémie COVID 19 sera abaissée.

En application des principes d'organisation générale de l'accueil du public la FMC19 (fréquentation maximale COVID 19) retenue sera de 130 personnes (en prenant en compte FMI/4).

▪ REGLES COMMUNES A PLUSIEURS ESPACES

L'affichage des gestes barrières et de la distanciation sociale sera effectuée dans les espaces suivants :

- › Parvis d'entrée
- › Hall d'accueil
- › Cabines
- › Casiers
- › Douches
- › Sanitaires
- › Bassins
- › Espaces extérieurs
- › Espace fitness (salle cardio-training et salle de cours)
- › Ascenseur

Les regroupements de plus de 10 personnes dans l'établissement seront proscrits. Un affichage précisera ce point.

- REGLES SPECIFIQUES A DES ESPACES

- PARVIS D'ENTREE, HALL D'ACCUEIL

Si une file d'attente se forme pour l'entrée, le respect de la distanciation sociale de 1 mètre est organisé par les affichages présents sur site.

- HALL D'ACCUEIL.

- › Lavage des mains
 - L'utilisateur qui pénètre dans l'établissement devra se laver les mains.
 - ↳ Un affichage précisera ce point.
 - Des sanitaires seront mis à disposition pour se laver les mains.
 - Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition pour se laver les mains.
- › Bancs, assises
 - La distanciation sociale sur les bancs et les assises sera organisée (espacement des assises...).
 - ↳ Un affichage précisera ce point.
- › Distributeurs automatiques
 - Un affichage indiquera la nécessité de se laver les mains avant et après utilisation.
- › Caisse
 - Un marquage au sol indiquera, devant la caisse, la distanciation sociale de 1 mètre à maintenir.
 - Un affichage rappellera à proximité de la caisse la distanciation sociale de 1 mètre et les gestes barrières.
 - Une seule personne sera autorisée à être devant une caisse ouverte.
 - ↳ Un affichage précisera ce point.
 - L'hôte ou l'hôtesse sera protégé par un plexiglass.

- SANITAIRES, LAVABOS.

- › Un affichage rappellera les gestes barrières et la distanciation sociale de 1 mètre à l'entrée des sanitaires.
- › Du savon sera mis à disposition
- › Un affichage précisera que le lavage des mains est obligatoire avant et après utilisation des sanitaires.
- › Les sèche-mains automatiques seront condamnés.
 - ↳ Un affichage précisera ce point.

- ESPACE BEAUTE.

- › Les sèche-cheveux automatiques seront condamnés.
 - ↳ Un affichage précisera ce point.
 - › Un affichage indiquera que l'utilisation des sèche-cheveux est interdite dans l'établissement.

- VESTIAIRES COLLECTIFS.

Les vestiaires collectifs seront fermés.

- CASIERS

- › Le nombre de casiers en fonctionnement sera organisé pour être cohérent avec la FMC19.
- › Nous prévoyons de laisser en fonctionnement 130 casiers

- DOUCHES

- › Des douches seront fermées de sorte à respecter la distanciation sociale de 1 mètre.
- › Pour les douches non cloisonnées, un principe de fermeture d'une douche sur deux sera appliqué.
- › Nous prévoyons de laisser en fonctionnement 10 douches
- › Du savon sera mis à disposition dans des distributeurs.
- › Des poubelles seront installées avant les douches pour le dépôt des masques jetables.

- BASSINS

- › La distanciation sociale de 1 mètre est imposée dans les bassins.
 - ↳ Un affichage précisera ce point.
- › En activité (natation, aquagym, aquacycling...), une distanciation sociale de 2 mètres sera imposée dans les bassins.
 - ↳ Un affichage précisera ce point

- **TOBOGGAN, PENTAGLISS, RIVIERE**

Le toboggan restera fermé

- **GRADINS**

Les gradins resteront fermés au public

- › Un affichage précisera l'absolue nécessité de respecter la distanciation sociale de 1 mètre.

- **ESPACE FITNESS.**

- › Les machines seront espacées pour laisser 4m² par personne ou à défaut 1 machine sur 2 sera rendue inaccessible.
- › Les machines inaccessibles seront signalées par un affichage spécifique.
- › Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des usagers.
- › Les clients devront marquer nominativement leur bouteille.
 - ↳ Un affichage précisera ce point.

- **ESPACE SOIN DU VISAGE ET DU CORPS.**

- › Du gel hydroalcoolique sera mise à disposition du public.
- › Une douche savonnée sera imposée avant d'entrée en cabine de soins.
- › Avant chaque entrée d'un client un nettoyage, désinfection de la cabine sera effectué (douche, poignées de porte, table, tête, plan de travail) et du linge propre sera remplacé.

- **AIRE DE JEUX POUR ENFANTS**

- › Les usagers devront respecter le principe de 1 pers pour 4m² de surface de jeux
 - ↳ Un affichage précisera ce point.

- **AUTRES REGLES**

- **COMMUNICATION DIGITALE**

- › Les règles de fonctionnement ici présentées seront relayées dans les supports digitaux de communication (télévision Vert Marine, réseaux sociaux, site internet...).

- **PREVISIONS METEOROLOGIQUE EXCEPTIONNELLES**

- Les prévisions météorologiques exceptionnelles (tempête, canicule...) seront prises en compte.
- › Dans ce cadre, il pourra être décidé la fermeture de l'établissement. L'objectif est d'anticiper, autant que possible, des phénomènes d'afflux massif d'usagers dans l'établissement qui rendraient la règle de distanciation sociale de 1 mètre impossible à appliquer.

- **MATERIEL DE NATATION**

- › A l'exception du bonnet de bain et des lunettes de protection, l'apport de matériel extérieur (flotteurs, brassards, bouées, frites, palmes, etc.) sera déconseillé.
 - ↳ Un affichage précisera ce point.

- **ASCENSEUR**

Non concerné

- **GANTS**

- › Les usagers devront retirer leurs gants à l'entrée de l'établissement.
 - ↳ Un affichage précisera ce point.

- **FONTAINE A EAU**

- › Toutes les fontaines à eau seront fermées (public et salarié).

TRAVAIL DES SALARIES

Concernant le travail des salariés les règles listées ci-après seront mises en place pour la réouverture de l'établissement.

Les règles COVID mises en place pour les usagers sont aussi là pour assurer la sécurité sanitaire des salariés.

REGLES COMMUNES A TOUS LES SALARIES

Les règles et moyens mis en place seront les suivantes :

- Gestes barrières et distanciation sociale.
 - Les gestes barrières seront appliqués par les salariés.
 - La distanciation sociale de 1 mètre sera appliquée par les salariés. Il sera ainsi demandé aux salariés de se maintenir à distance et d'éviter toute exposition inutile à moins de 1 mètre d'autres personnes.
- Masques
 - Des masques seront fournis à chaque salarié.
 - Une formation de tous les salariés à l'utilisation de ces masques sera effectuée.
 - Le port du masque sera obligatoire dans les situations de travail où la distanciation sociale de 1 mètre ne sera pas garantie.
- Gel hydroalcoolique :
 - Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition sur site pour les salariés.
- Visières :
 - Des visières seront fournies à tous les salariés.
 - Le port de la visière sera conseillé dans les situations de travail où la distanciation sociale de 1 mètre n'est pas garantie.
- Respect des règles COVID :
 - Tout le personnel sur site sera vigilant au respect des règles COVID par soi, par ses collègues et par les usagers.
 - Au besoin, chacun pourra rappeler à un collègue, un usager la nécessité de respecter une ou plusieurs règles COVID.
- Présentation et formation aux règles COVID :
 - Il sera présenté à tous les salariés les règles COVID s'appliquant sur l'établissement.
 - Les salariés seront formés à l'application de ces règles.
 - Un guide de retour au poste sera fourni à tous les salariés.

REGLES D'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNS

Des règles d'utilisation des locaux communs (vestiaires, salle de pause) seront mises en place. Ces règles seront décrites dans le guide de retour au poste des salariés.

REGLES SPECIFIQUES A DES SALARIES

DIRECTEUR DU SITE

Le directeur veillera à la mise en place et au respect des règles COVID s'appliquant sur son établissement pour les salariés et les usagers.

Il veillera notamment à l'approvisionnement du site en produit de nettoyage, de désinfection et en gel hydroalcoolique.

AGENTS D'ACCUEIL

Pour les agents d'accueil, les règles spécifiques suivantes seront appliquées :

- Un écran de protection sera installé sur la borne d'accueil pour chaque poste de caisse.
- L'agent désinfectera son poste de travail à la prise de fonction (clavier, TPE, téléphone) et à la fin de la journée. Des produits d'entretien seront fournis à l'agent pour cela.
- Le paiement sans contact sera privilégié,

- ➔ Un affichage précisera ce point.

AGENTS D'ENTRETIEN

Pour les agents d'entretien, des procédures spécifiques d'hygiène et de propretés seront à appliquer en période de pandémie COVID 19.

SAUVETEURS

Pour les sauveteurs (éducateur sportif natation et surveillant d'activité) des procédures spécifiques du POSS (plan d'organisation de la surveillance et des secours) seront à appliquer en période de pandémie COVID 19.

Une mise en situation des prescriptions de l'annexe POSS COVID 19 sera réalisée avant réouverture de l'établissement de sorte que toute l'équipe soit formée.

PRATICIEN ET PRATICIENNE DE SOINS

NC

SUSPICION DE CAS COVID 19

PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE

- En cas suspicion de cas COVID 19 la personne suspectée sera prise en charge par le référent COVID du site.
- La procédure de prise en charge respectera les consignes du « Kit de lutte contre le COVID 19 en cas de suspicion en entreprise ».

REFERENT COVID DU SITE

- Le référent COVID du site sera le directeur.
- Le directeur du site nommera un ou plusieurs référents COVID de substitution.
- Le ou les référents COVID de substitution seront sur site en cas d'absence du directeur.

INFORMATION DES CONTACTS DIRECTS

Le référent COVID du site informera les collaborateurs concernés qu'ils ont été en contact direct, soit à moins d'un mètre, avec une personne suspectée de cas COVID 19.

PROCEDURE HYGIENE ENTRETIEN

La procédure d'hygiène et propreté du site est modifiée en période de pandémie COVID 19.

Une annexe procédure hygiène et propreté COVID 19 définit les modifications à apporter aux procédures d'hygiène et propreté de l'établissement.

Pour la réouverture de l'établissement un nettoyage et une désinfection du site seront effectués par l'équipe d'entretien.

EXPLOITATION TECHNIQUE

A la réouverture de l'établissement en période de pandémie COVID 19 l'exploitation technique de l'équipement sera modifiée en respectant les contraintes réglementaires qui seront imposées.

MISE A JOUR REGLEMENTS, PROCEDURES, DOCUMENTATIONS D'EXPLOITATION

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

Le règlement intérieur de l'établissement est mis à jour pour intégrer les règles de fonctionnement en période de pandémie COVID 19.

PLAN D'ORGANISATION DE LA SECURITE ET DES SECOURS

Le POSS sera modifié en période de pandémie COVID 19.

Une annexe COVID 19 sera rajoutée au POSS pour indiquer les points de modification du POSS du fait de la pandémie COVID 19.

- **DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) a été mis à jour pour intégrer le risque COVID 19.

L'annexe COVID du DUER sera fournie dans le guide salarié de retour au poste.

- **REGLEMENT INTERIEUR DES SALARIES**

Le règlement intérieur des salariés sera mis à jour pour intégrer les règles COVID 19.

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

Le présent document utilise les abréviations suivantes, classées par ordre alphabétique :

- › ARS : Agence régional de santé.
- › CE : Comité d'entreprise.
- › CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.
- › CSE : Comité social économique.
- › DDDJSCS : Direction départementale déléguée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.
- › DUER : Document unique d'évaluation des risques professionnels.
- › FMC19 : Fréquentation maximale COVID 19.
- › m : mètre.
- › m² : mètre carré.
- › POSS : Plan d'organisation de la surveillance et des secours.
- › PRA : Plan de reprise d'activité.
- › UES : Unité économique et sociale.